

Porté vers la modernisation de sa ville natale, Aschman eut ses mérites dans l'organisation de la conduite d'eau, des bains et des lavoirs communaux. Quant à son projet de concours public, élaboré en vue d'obtenir des propositions pour la construction d'une nouvelle usine à gaz, il fut adopté à l'unanimité au cours de la séance du Conseil communal du 12. 9. 1863. (14) Ce ne fut pas sans difficultés, car le plus grand désarroi régnait au sein de la municipalité. Non seulement Heldenstein avait contre soi une forte opposition qui empêcha à différentes reprises le Conseil de siéger, mais à partir de 1864 le bourgmestre ne parvint plus à s'entendre avec ses échevins Théodore EBERHARD et Aschman. Une fois pourtant le Conseil échevinal se mit d'accord ; lorsqu'il refusa d'assister au 600^e anniversaire de la création des corporations (26. et 27. 6. 1864)^{o)} pour la raison qu'il ne pouvait « fêter l'asservissement et le retour de l'esclavage ». (15)

La situation devenant inextricable, le Collège des bourgmestre et échevins remit sa démission au lieutenant du roi, le 19. 11. 1864. Après dissolution du Conseil communal (15. 1. 1865), de nouvelles élections eurent lieu le 14 février suivant. Elles laissèrent J.-P.-D. Heldenstein — du moins provisoirement — sur le carreau et firent rentrer Aschman au Conseil communal.

Aux représentants des grandes puissances réunis à la Conférence de Londres, en 1867, le démantèlement de la forteresse de Luxembourg semblait la chose la plus naturelle au monde. Il n'en fut pas de même pour les édiles de la capitale du Grand-Duché, qui s'épouvantèrent à l'idée de voir disparaître la principale ressource que constituait la garnison. Bien-entendu on se serait passé de troupes prussiennes — mais on tenait à une garnison.

Dans sa séance du 3. 5. 1867 le Conseil communal, à l'unanimité, s'empressa de voter le texte d'une adresse au roi dans laquelle la Ville, pour le cas « de l'inoccupation » ou bien « de la démolition de la forteresse » demandait « un juste dédommagement » aux grandes puissances. Le Conseil ne fut plus unanime lorsqu'il s'agit de désigner les membres de la délégation qui devait remettre la pétition à Guillaume III et « éventuellement, aller à Londres, avec son autorisation ». Finalement, par 9 voix contre 5, le bourgmestre EBERHARD, l'échevin SIMONIS et le docteur Aschman furent désignés à ces fins. (17) Nous avons parlé ailleurs (fasc. IX) de l'accueil que la délégation trouva le 6 mai à La Haye, auprès du lieutenant du roi. Malgré l'assurance du prince HENRI que la démarche qu'ils voulaient faire à Londres était superflue, les trois délégués de la Ville de Luxembourg se rendirent au siège de la Conférence. Reçus par quelques-uns des représentants

^{o)} Le Comité d'organisation de ces fêtes se référait à la vieille tradition prétendant que la corporation de St-Eloi avait été fondée en 1263 ; cette date est controversée par N. VAN WERVEKE qui, pour les bouchers, les boulangers, les « permentiers » (merciers), les fruitiers et les drapiers, croit pouvoir remonter tout au plus à l'an 1311. (16)